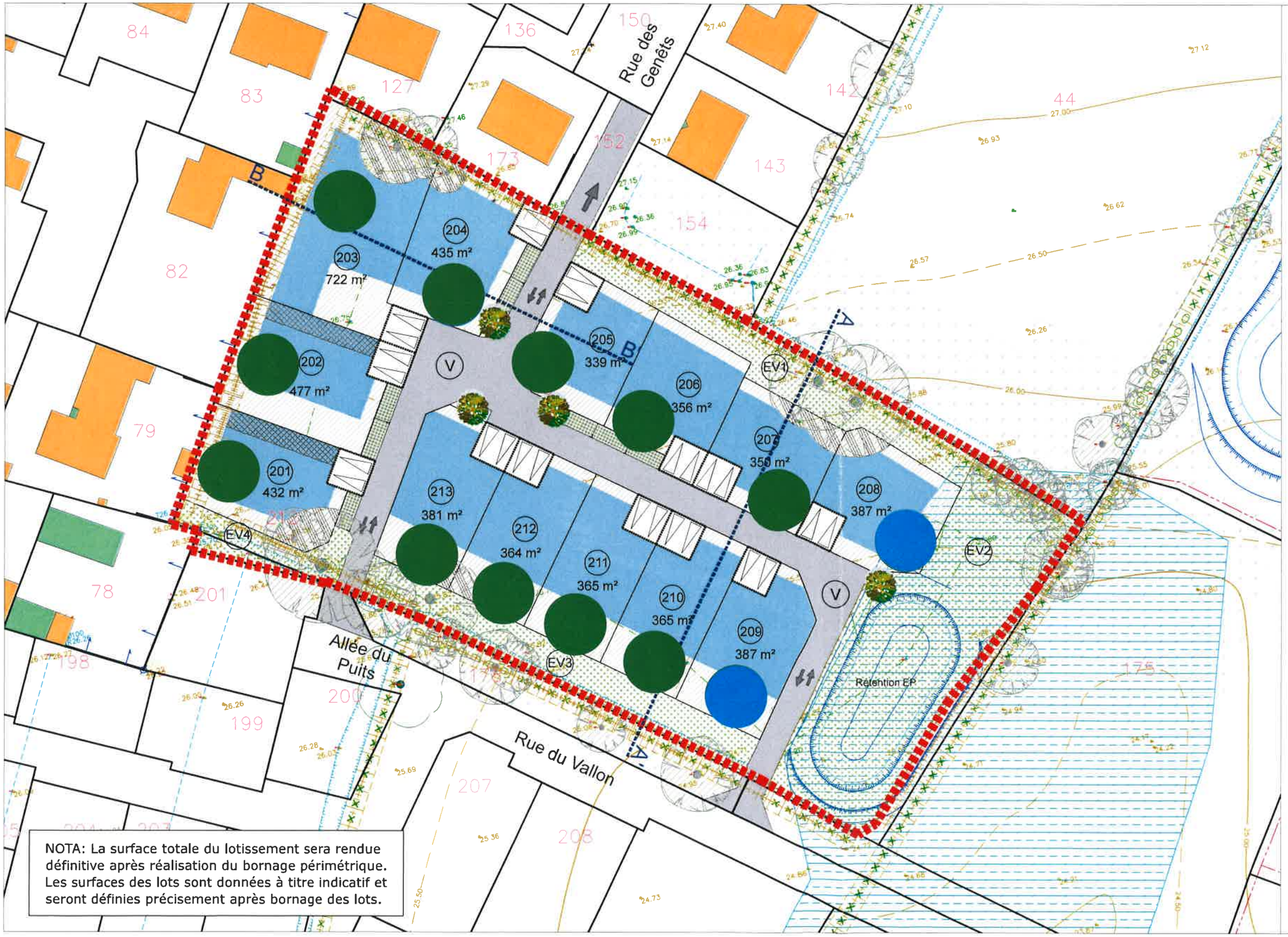

NOTA: La surface totale du lotissement sera rendue définitive après réalisation du bornage périmétrique. Les surfaces des lots sont données à titre indicatif et seront définies précisement après bornage des lots.

DISPONIBLE

SOUS OPTION

RESERVE

VENDU

LEGENDE

Périmètre (8690m²)

REVETEMENT ET VEGETATION

Voirie - Enrobé noir

Stationnement - Pavé joint en herbe

Cheminements piétons et traversées de chaussée - Béton balayé

Arbres existants conservés

Arbres tiges et cépées à planter

Végétation

PLAN REGLEMENTAIRE

2 Stationnements privatifs non clos ouverts sur le domaine public (6.00x6.00m cotes minimales) Emplacement définitif

Zones d'implantation de la construction principale (garage compris). En dehors de ces zones, la construction d'annexes est autorisée.

R+1 interdit (largeur 3m) Zone inconstructible (remblai sur ancienne mare)

Zone strictement inconstructible, à l'aplomb des couronnes des arbres préservés